

Retraite Yoga « Ralentir et se régénérer », 23 au 26 août 2020, La vie en soi, Etoile sur Rhône, Drôme.

Conditions générales de vente

Tarifs de la retraite hors hébergement:

- Tarif *Early Bird* : 220€/personne si inscription avant le **22/07/2020** inclus
- Tarif régulier : 250€/personne si inscription à partir du 23/07/2020 inclus.

Hébergement en pension complète :

- Chambres individuelles (dans la limite des places disponibles) : 80€/pers/jour, soit 240€.
 - Chambres de 2 à 4 personnes: 65€/pers/jour, soit 195€
- Donc, tarif global retraite + hébergement à partir de 415€.
L'hébergement est à régler sur place à l'arrivée.

Nombre de participantes: 12 personnes maximum.

Politique de désistement et d'annulation pour la retraite de yoga

- Désistement par lettre recommandée exclusivement, à transmettre à Marie-Cécile Pouliquen, 5 rue Coustou 69001 Lyon.
- En cas de désistement d'une participante annoncé avant le 22 juillet 2020 inclus le cachet de la poste faisant foi : 70 % de l'inscription *Early Bird* à la retraite sera remboursé à la personne se désistant, soit 154 €.
- En cas de désistement d'une participante annoncé entre le 23 juillet inclus et le 10 août 2020 inclus : 50% du montant payé pour la retraite sera remboursé à la personne se désistant (soit 125 € pour une inscription régulière ou 110 € pour une inscription *Early Bird*) sauf cas de force majeure avéré (voir plus bas « cas exceptionnels »).
- En cas de désistement d'une participante annoncé après le 11 août inclus : le montant total de la retraite sera dû par la participante, sauf cas de force majeure avéré (voir plus bas « cas exceptionnels »). Toute retraite de yoga commencée par une participante est due en entier. Aucun remboursement n'est possible en cas de départ au cours de la retraite, pour quelque cause que ce soit.
- En cas d'annulation de la part de Marie-Cécile Pouliquen toutes les personnes inscrites seront entièrement remboursées du coût de la retraite.
- Les annulations, même en cas de force majeure avérée, ne donneront lieu à aucune indemnité additionnelle.

Conditions d'accueil et politique d'annulation pour l'hébergement au centre LA VIE EN SOI :

Tous les séjours sont résidentiels et en pension complète pour la totalité des participants.

En cas de désistement d'un participant annoncé moins de 10 jours avant le début du stage, 50% du montant du séjour sera dû par le participant, sauf cas de force majeure avéré.

Les tarifs pour chaque séjour sont forfaitaires. Aucune remise ne sera accordée à un participant pour quelque motif que ce soit. Tout séjour commencé est dû en entier. Aucun remboursement n'est possible en cas de départ au cours du stage, pour quelque cause que ce soit. Tous les repas sont végétariens et préparés avec des ingrédients issus de l'agriculture biologique, de production locale pour l'essentiel. En cas de régime particulier motivé pour raison médicale, le ou les stagiaires concernés se signaleront auprès de l'organisateur (qui transmettra l'information à la Vie en Soi) avant le début du séjour, ou à défaut auprès de La Vie en Soi au démarrage du séjour. Les situations d'allergie avérée pourront faire l'objet d'une attention particulière limitée au plat principal de chaque repas, à la demande des personnes concernées.

Accès au Centre La Vie en Soi :

Le centre se situe au milieu des champs, les GPS ne le trouvent pas toujours !

Pensez à vous munir des indications de la rubrique « accès » du site www.lavie-en-soi.com .

Cas exceptionnels & situation liée à l'épidémie coronavirus : Toute annulation par Marie-Cécile Pouliquen ou une participante dans la période de 30 jours précédant la retraite suite à une impossibilité de tenir la retraite en relation à une interdiction de déplacement, de réunion ou de vie collective en rapport avec l'épidémie de coronavirus serait un cas de force majeure. Les participantes concernées seraient alors entièrement remboursées de la retraite.